

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 09.11.2015

Révision: 09.11.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit:** DÉGRAISSANT - 500 ML
 - **Code du produit:** 4000 354110
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation**
 - SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 - SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
 - SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Emploi de la substance / de la préparation** Nettoyant
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
 - Nordwest Handel AG
 - Berliner Str. 26 - 36
 - D-58135 Hagen
 - Phone: +49 (0)2331/4610
 - Fax: +49 (0)2331/461389
- **Service chargé des renseignements:** Datenblatt ausstellender Bereich/fachkundige Person: sdb@nordwest.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
 - France:
 - Institut national de recherche et de sécurité (INRS) Tel. + 33 1 45 42 59 59
 - Belgique:
 - Centre antipoisons /Antigif Centrum Tel. +32 70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Aerosol 1	H222-H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Aquatic Chronic 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**

GHS02

GHS07

GHS09
- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
 - naphta léger (pétrole), hydrotraité
 - acétone
- **Mentions de danger**
 - H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
 - P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 - P102 Tenir hors de portée des enfants.
 - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 - P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 - P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
 - P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 - P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 - P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2015

Révision: 09.11.2015

Nom du produit: DÉGRAISSANT - 500 ML

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. (suite de la page 1)

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 64742-49-0 EINECS: 265-151-9	naphta léger (pétrole), hydrotraité ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	60-100%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2	acétone ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	25-30%
CAS: 124-38-9 EINECS: 204-696-9	dioxyde de carbone ⚠ Press. Gas, H280	3-5%
· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu		
hydrocarbures aliphatiques		≥ 30%

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

(suite page 3)

Nom du produit: DÉGRAISSANT - 500 ML

(suite de la page 2)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Recommended storage temperature: 10-30 °C.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

67-64-1 acétone

VME Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm
Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm

124-38-9 dioxyde de carbone

VME Valeur à long terme: 9000 mg/m³, 5000 ppm

· DNEL

67-64-1 acétone

Oral	DNEL	62 mg/kg/bw/day (human)
Dermique	DNEL	62 mg/kg bw/day (human)
Inhalatoire	DNEL	200 mg/m ³ (human)

- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
When used properly and under normal conditions, breathing protection is not required.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:** Gants en PVC ou PE

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtement de protection léger

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 09.11.2015

Révision: 09.11.2015

Nom du produit: DÉGRAISSANT - 500 ML

(suite de la page 3)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:	Aérosol
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH: Not applicable for an aerosol *

· Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Point d'éclair Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

· Température d'inflammation: 413 °C

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Protect from sunlight and temperatures above 50 °C. Development of explosive vapor / air mixtures.

· Limites d'explosion:

Inférieure:	1,0 Vol %
Supérieure:	13,0 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C: 233 hPa

· Densité à 20 °C: 0,686 g/cm³

· Densité relative Non déterminé.

· Densité de vapeur. Non déterminé.

· Vitesse d'évaporation Non applicable.

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Pas ou peu miscible

· 9.2 Autres informations

* The final mixture in the aerosol is formed only after the addition of the pressurized gas. Some data are not measurable in a hermetically sealed, pressurized container.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>20 mg/l (rat)

67-64-1 acétone

Oral	LD50	5800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	76 mg/l (rat)

· Effet primaire d'irritation:

· de la peau: Irrite la peau et les muqueuses.

· des yeux: Effet d'irritation.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2015

Révision: 09.11.2015

Nom du produit: DÉGRAISSANT - 500 ML

(suite de la page 4)

· **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

SECTION 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité

EC50	1-10 mg/l (Algen)
	1-10 mg/l (aquatische Invertebraten)
LC50	1-10 mg/l (fish)

67-64-1 acétone

EC50 / 48h	>100 mg/l (daphnia magna)
LC50	20,000 mg/l (lapin)
LC50 / 96 h	7500 mg/l (Leuciscus idus (Aland))
	5540 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))
LC50/48h	12600 mg/l (daphnia magna)
NOEC / 16h	1700 mg/l (Pseudomonas putida)
NOEC / 48h	4740 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Effets écotoxiques:

· **Remarque:** Toxique chez les poissons.· **Autres indications écologiques:**

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
15 01 11*	emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides

· **Emballages non nettoyés:**

· Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU

· **ADR, IMDG, IATA**

UN1950

· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

· **ADR**

1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· **IMDG**

AÉROSOLS

· **IATA**

AÉROSOLS, inflammable

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2015

Révision: 09.11.2015

Nom du produit: DÉGRAISSANT - 500 ML

(suite de la page 5)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



· **Classe** 2 5F Gaz.
 · **Étiquette** 2.1

IMDG, IATA



· **Class** 2.1
 · **Label** 2.1

14.4 Groupe d'emballage

· **ADR, IMDG, IATA** néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement :
 naphta léger (pétrole), hydrotraité

· **Marine Polluant:** Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

· **Indice Kemler:**

-

· **No EMS:** F-D,S-U

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR

· **Quantités limitées (LQ)** 1L
 · **Quantités exceptées (EQ)** Code: E0
 Non autorisé en tant que quantité exceptée
 · **Catégorie de transport** 2
 · **Code de restriction en tunnels** D

IMDG

· **Limited quantities (LQ)** 1L
 · **Excepted quantities (EQ)** Code: E0
 Not permitted as Excepted Quantity

"Règlement type" de l'ONU:

UN1950, AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 09.11.2015

Révision: 09.11.2015

Nom du produit: DÉGRAISSANT - 500 ML

(suite de la page 6)

IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 Flam. Aerosol 1: Flammable aerosols, Hazard Category 1
 Press. Gas: Gases under pressure: Liquefied gas
 Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2
 Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
 Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
 STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
 Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
 Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

FR